

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 588

DU 12 JANVIER 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



COMITE DE DIRECTION

Réunion du jeudi 22 décembre 2022

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

.....
Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présent(e)s : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD - BOURGEOIS –CHASSIGNEU -CICERON – COCHARD - DA CUNHA VELOSO – HESNI - ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER - MONTMAYEUR - NASRI - TRUWANT – SCELLIER - VACHETTA

Excusés : M. BUOSI – SOZET

Assistent: MME DA ROCHA – MM CARRATERO - SABATINO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 2 décembre 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Constitution d'une équipe projet ou commission dédiée au logiciel Foot Animation et Loisir
4. Commission Foot Loisir (Foot en marchant)
5. Remise Label et visite bilan intermédiaire
6. Questions diverses

Séance ouverte à 18H00

1- Approbation du PV du Comité de Direction du 2 décembre 2022

1 observation : Mme Brault était excusée et non présente comme indiqué.

Il n'y a pas d'autres observations, le PV du Comité du 2 décembre est approuvé à l'unanimité

2- Courriers et informations diverses

Courriers

- Invitation du club des 2 rochers aux finales et aux remises de récompenses du Tournoi de Noël le 30 décembre Halle Jean Balestas à St Egrève.
Représenteront le District : MM. Giroud-Garampon, Bartolini et Bouat
- Invitation du club Sud Isère : plateaux U7-U9 les 28 et 29 janvier 2023
Représenteront le District : MM. Mallet – Montmayeur
- Courrier de CVL : qui souhaite de nouveau rappeler la difficulté de la présence obligatoire aux AG pour des petits clubs comme le sien, souhaite l'alternative des Visio conférences
Le Président demande à la commission des Présidents de se saisir de ce dossier,
L. Mazzoleni informe que le sujet a déjà été abordé lors d'une réunion, que différentes pistes ont été avancées comme ajouter des festivités (remises de récompenses ..).

Le Président rappelle également que la visio ne permet pas les débats lors des vœux.

P. Monier intervient également en faveur du foot entreprise et souhaite revenir à une représentation de plusieurs clubs par 1 seul club.

Le Président propose à M. Mazzoleni de former une nouvelle réunion et d'avancer sur ce dossier.
- Courrier du club Sud Isère adressé à la commission de discipline concernant l'accueil donné à une personne en situation de handicap sur un match en Féminines D1.
M. Cochard informe que ce dossier a été traité par ladite commission.
- Courrier du club de Claix concernant le nombre de matchs de la 2eme phase des féminines senior D2.
M. Issartel explique les raisons de ce championnat réduit et en a informé le club. Après en avoir longuement débattu, plusieurs pistes sont proposées pour les saisons prochaines, pour cette saison G. Bouat est chargé de plancher sur une solution.
- Courrier d'Echirolles concernant les championnats inter districts féminins. Trop de déplacements lointains ce qui engendre trop de frais.
Propose de faire des championnats avec 2 matchs aller et 2 matchs retours afin de privilégier le jeu à la distance.

Informations diverses

- Le Président informe d'un souci au niveau de l'infrastructure du bâtiment suite à la chute d'un arbre sur la façade arrière et toiture, qui a fait beaucoup de dégâts. Une expertise aura lieu le 16 janvier, les travaux suivront.
- Assemblée Générale FFF le 7 janvier à Paris
- Conseil de Ligue le 14 janvier à Cournon
- Opération Bénévoles à Clairefontaine les 21-22 janvier : participeront à ce week-end :

CLUB	MME/M.	NOM	PRENOM
TURCS DE GRENOBLE	M	CENGIZ	EMRAH
CESSIEU	MME	MARREL	Marlene
CESSIEU	MME	ROESCH	Romane
SASSENAGE	M	DIOP	Amadou
CREMIEU	M	BRUNEL	Emilien
VILLARD BONNOT	M	SARAGOSA	Benjamin

- Le Président demande à la commission juridique de reprendre les vœux de l'Assemblée du 19 novembre qui doivent être retravaillés.
- Groupe de Travail Concernant le Bonus-Malus : la 1ere date de réunion est fixée au jeudi 5 janvier 2023.
- Groupe de travail sur l'arbitrage en Féminines : une visio sera programmée avec MM. Michel Vachetta – Lilian Jury – Nicolas BACH – Franck Hugon pour tenter de mettre un fonctionnement en place
- Le Président rappelle que le document officiel est le PV et que certains passent toujours les mêmes informations quant à d'autres ne sont pas assez étoffés. Il demande aux commissions de faire un effort sur ces rédactions.
- Formation Cap Ligue
- Formation arbitres assistants : le 8 janvier à Sassenage

Les jeunes arbitres doivent s'engager à arbitrer le match du samedi en jeunes et le dimanche à la Touche en Senior D1.

Le Président rappelle que les convocations auraient dû passer par la boîte mail du District et non par une boîte personnelle.

- Noël du Futsal:
M. Carretero fait un compte rendu de cette journée, 10 équipes le matin en U8-U9, 7 équipes l'après-midi en U6-U7

Il remercie MM. Monier et Truwant d'avoir passé la journée au Gymnase ainsi que M. Mallet d'être passé l'après midi

Quelques défis étaient proposés par la FFF.

Tout s'est bien déroulé, nous avons eu de bons retours des clubs, très bon accueil de Pont de Claix, du club et la ville.

La remise des récompenses (offertes par le District) a été faite par M. Gasmi (ancien international de Futsal de l'équipe de France.)

Visite en ½ journée de MM. Cazanove et Hugonnard Roche, techniciens du District.

M. Carretero regrette que la FFF n'ait pas fourni de récompenses aux enfants.

- Courrier d'un arbitre mécontent de l'observateur qui était en fonction. Le Président demande au Président de la CDA de faire un point sur ce sujet car ce n'est pas le premier courrier. M. Sabatino propose une journée de formation avec les observateurs.
- Courrier de Sud Isère et Vallée du Guiers : concernant les horaires de matchs départementaux pendant les matchs de Coupe du Monde.

3- Constitution d'une équipe projet ou commission dédiée au logiciel Foot Animation et Loisir

Depuis plus d'une saison, près de 25 districts utilisent l'outil permettant aux instances de gérer de manière informatique les offres de pratique pour le Foot Animation et pour le Football Loisir.

Cet outil permet en effet de piloter l'organisation de plateaux et challenges et permettra prochainement d'organiser des critères.

Compte tenu des retours positifs des entités qui utilisent l'outil, nous souhaitons poursuivre le déploiement de l'outil sur notre département Isérois.

Cette nouvelle étape de déploiement demande à ce que nous puissions travailler à l'identification d'une équipe projet ou d'une commission dédiée qui, en lien avec les Conseillers Techniques concernés par ces thématiques, pourraient piloter l'utilisation de l'outil informatique.

Constitution de l'équipe projet :

MM : Boulord - Mallet – Monier – l'équipe administrative et J. Hugonnard-Roche

4- Commission Foot Loisir (Foot en marchant)

Aucun volontaire.

5- Remise Label et visite bilan intermédiaire

SUIVI LABEL JEUNES FFF 2022/2023						
Dépôt Candidature Label Jeunes	Visite 1	Visite 2	Visite 3	CT	CT n. 2	Représenteront le District : Elus
FC SUD ISERE	Mercredi 16 novembre Séance U13 15h30 - 17h15	Jeudi 16 mars Séance U15 & Bilan Int. 17h30-19h. Bilan 19h15		Jérémy HUGONNARD-ROCHE		MM. MALLET - MONTMAYEUR -TRUWANT
FC2A	Mercredi 7 décembre Séance U13 18h-19h30	Jeudi 9 mars Séance U15 17h30-19h. Bilan 19h15		Jérémy HUGONNARD-ROCHE		MM. BOUAT - TRUWANT
ST PAUL DE VARCES	Mardi 29 novembre Séance U13 18h - 19h30	Mercredi 1er mars Séance U9 & Bilan Int. 17h30-19h. Bilan 19h15		Jérémy HUGONNARD-ROCHE		MM. MALLET - MONTMAYEUR -TRUWANT
FC CROLLES BERNIN	Jeudi 8 décembre Séance U13 17h45-19h15	Lundi 20 Mars Séance U11F & Bilan Int. 17h15-18h30. Bilan 18h45		Nicolas BACH		MM. BOUAT - HESNI
2 ROCHERS FC	Lundi 5 décembre Séance U13 18h-19h30	Lundi 13 Mars Séance U15 18h30-20h. Bilan 20h15		Stéphane DOUBLET		MM. MONIER - TRUWANT -
OLYMPIQUE NORD DAUPHINE				Mehdi BENLAHRACHE		
US GIERES	Mardi 6 décembre Séance U13 17h45-19h15	Lundi 27 février Séance U11 & Bilan Int. 17h45-19h15. Bilan 19h30		David CAZANOVE		MM. BOUAT - HESNI
FC ECHIROLLES	Mercredi 7 décembre Séance U13 15h-16h30	Mercredi 22 février Séance U15 & Bilan Int. 16h30-18h. Bilan 18h30		Jérémy HUGONNARD-ROCHE		MM. NASRI - TRUWANT
FC CÔTE ST ANDRE	Mercredi 23 novembre Séance U13 18h-19h30	Jeudi 2 mars Séance U17 & Bilan Int. 18h15-19h45. Bilan 20h		Thibaut GAUTHERON		X
FC VALLEE DE LA GRESSE	Lundi 5 décembre Séance U13 17h15-18h45	Jeudi 23 février Séance U15 & Bilan Int. 18h-19h30. Bilan 19h45		Jean-Pierre ZACCARIA		X

6 - Questions diverses

Le Président demande à la commission Sportive de faire un point sur les matchs non joués, reportés.

Intervention de M. Vachetta concernant un match en D1 notamment :

Le 4 décembre 2022 le club d'Estrablin a fait jouer son équipe 2 évoluant en D4 en lever de rideau de la une évoluant en D1 Poule B malgré une semaine très pluvieuse.

L'arbitre a déclaré le terrain impraticable. L'équipe de Villeneuve avait effectué le déplacement.

Pour ne pas se retrouver dans la même situation le 15 janvier 2023, la commission sportive propose au comité directeur de valider l'inversion de la rencontre.

Estrablin / Villeneuve du 4 Décembre 2022 devient Villeneuve / Estrablin et reste planifié le 15 janvier 2023.

Proposition validée par le Comité Directeur à la majorité, L. Mazzoleni du fait de son club présent dans la poule, s'abstient.

Pour les matchs du 17 décembre :

JEUNES U20 – U17 – U15 – U13 la journée est reportée au 21/01/2023

Pour les matchs de cadrage de coupe U17 et U15, ils sont avancés au 14/01/2023

Le Tirage se fait ce jour au Comité de Directeur par les membres présents.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction
Fin de séance 20h00

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth DA ROCHA
Secrétaire de séance



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 10 janvier 2023

Procès-Verbal N° 588

Meilleurs Vœux !

Le Président du
District de l' Isère,

Le Comité de Direction,

L'ensemble du personnel
administratif et technique

Vous souhaitent une

*Bonne
année!*

2023



Appel à candidature Assemblée Générale d'été 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022
Article 17

- a) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **9 janvier 2023**

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)
564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

mardi 10 janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°588

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, BLANC Aline, BRAULT Annie, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN, Didier, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos

Excus(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, RACLET Chrystelle, TRUWANT Thierry

.....
Note aux clubs

Pour chaque appel :
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Match : catégorie, niveau, poule et date du match
Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

LA MURETTE : : Nous notons la présence de votre Président à l'audition du mardi 10 janvier 2023 (réponse vous a été faite par mail) .

LA MURETTE : Nous notons l'absence d'une personne convoquée (justificatif médical reçu) à l'audition du mardi 10 janvier 2023.

CASSOLARD PASSAGEOIS: Nous notons l'absence d'une personne convoquée (justificatif professionnel reçu) à l'audition du mardi 10 janvier 2023. Par contre, nous ne prenons pas en

compte votre demande de remplacement de cette dernière par une autre personne que vous désignez, la personne désignée n'apparaissant pas sur la feuille de match (confirmation de cette réponse vous a été donné par téléphone le jour de l'audition)

ST PAUL DE VARCES : Nous notons l'absence d'une personne convoquée (justificatif de voyage reçu) à l'audition du mardi 24 janvier 2023.

ST MARCELLIN : Nous notons l'absence d'une personne convoquée à l'audition du mardi 17 janvier 2023 (comme convenu dans votre courrier, nous attendons votre justificatif, à nous fournir pour le lundi 16 janvier 2023)

Pour le P.V le Président de séance

Pour le P.V la secrétaire de séance

Marc MONTMAYEUR

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 10 JANVIER 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°588

Président SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic , VAGNEUX Luc

Excusés : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril .

VŒUX :

LA CDA SOUHAITE A TOUS LES ARBITRES ET LEURS FAMILLES AINSI QU'A TOUTES LES
COMPOSANTES DU FOOTBALL :

SES MEILLEURS VŒUX ET UNE EXCELLENTE ANNEE 2023

Rappel : reçus d'indemnités d'arbitrage

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation qui est calculé sur le guide MICHELIN par la voie la plus rapide.

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique ARBITRAGE, puis DOCS ARBITRES, puis INDEMNITES et FRAIS, puis « RECU FRAIS ARBITRE ».

Sur non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

- **QUESTIONNAIRE DE NOEL : à faire obligatoirement .**

Envoyé par le district par mail le vendredi 23/12/2022 à tous les arbitres et observateurs , il devra être fait en ligne et en retour pour le 22/01/2023 à minuit date butoir .

- Stage de rattrapage des arbitres absents aux 2 stages prévus dans la saison
Suite à une demande du corps arbitral , la CDA effectue exceptionnellement un 3ème stage pour les arbitres qui étaient absents et qui ont reçu une convocation par mail pour le samedi 21 /01/2023 au district de l'isere de 8h00 à 12h00 merci de respecter les informations transmises sur le mail pour le test physique et le questionnaire sur table.

CAP LIGUE

Date de L'examen le 14 janvier 2023 (à Tola-Vologe – LAURAFoot)

Candidatures transmises à la ligue examen du 14 janvier 2023

- **SENIORS :** DOUSSON Thomas - AKSOY Emre
- **JEUNES ARBITRES :** PEREZ Thomas -

Candidatures LIGUE pour JUIN 2023 .

- **SENIORS :** YUKSEL Ferdinand
- **JEUNES ARBITRES :** HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana -

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ.

DATES FORMATION DERNIERE FIA .

- **FIA 14, 21, 28/01/2023** au Stade Chantemerle à Bourgoin-Jallieu de 8h30 à 17h30
- **FMI et Formation Administrative** le 04/02/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

Liste des inscrits

ABDELSALAM	Hassane
AIT KHOUYA	Radouane
BIJJA	Ahmed
CHAMARRO-SUAUDEAU	Guillaume
CHEMAMI	Anouar
DELHAUME	Elodie
DIANE	Abdoul Salam
ESTREMS	Arthur
FIGUEIREDO CARVALHO	Ruben
GONNET	Maxime
KOUTALA	Noe
LESAGE	Oriol
MIRTO	Lorenzo
MONTANA	Dylan
RERBAL	Djazouli
RODRIGUES	Philippe
SALMI	Belkacem
SISBA	Karim
SOUSSI	Fatima
TOILIBOU	Narcisse

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopiné durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 16 nouveaux arbitres (Jeunes) qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres D1,D2, vont être contactés par mail pour tutorer les nouveaux arrivants merci de répondre Au responsable du tutorat.. Vous aurez l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

AS POLIENAS : demande arbitre match D5 : AS TULLINS – AS POLIENAS du 15/01/2023 transmis au responsable concerné .

COURRIERS ARBITRES

D'APPEL Didier : la CDA vous souhaite un prompt rétablissement .

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 10 Janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 588

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur ; J.P Bert

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

OIYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club

FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 Décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ;
FONTAINE ;PAYS D'ALLEVARD ;USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 588 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON reçues

Abbaye Us ; Agnin F.C ; Bizones Es ; Bourg Oisans Fc ; Bourgoin Asp ;
Chatte ; Cheyssieu ; Us Commelle ; Creys Morestel Us ; Crossey ; Dolomieu Us ; Es Mistral ;
Eybens Oc ; Fc2A ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ; Les Avenieres O ; Moirans F-C ;
Nivolas V.Cs ; Noyarey ; Ol Nord Dauphiné ; Pays Alleverd ; Polienas As ; Quatre Montagnes
Fc ; Rachais Es ; Reventin ; Saint Quentin Fallav ; St Antoine Us ; Thodure U.S ; Voreppe

Listes reçues mais non validées

Pierre Chatel

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 10 Janvier 2023

Procès-verbal n° 588

Président : Jacques Issartel

Présent : Gerard Bouat

Excusé : Thierry Truwant

LA COMMISSION FEMININE VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison :

merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**

Catégorie Niveau et Poule Merci

Courrier : GT A C N D, SUD ISERE, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, BOURGOIN, F F ECHIROLLES.

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

**TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN
COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE
DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE
NE SONT PLUS TRAITES**

- La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES.
- Opération « TOUTES FOOT » information est disponible sur le site.

CHALLENGE U 13 F

Sont engagées les équipes suivantes :

GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEN, CROLLES, MOIRANS,
VEZERONCE HUERT, EYBENS, G F38, 2 ROCHERS, F F ECHIROLLES

CHAMPIONNAT SENIORS A 11 D2

Infos aux clubs ayant des équipes en D2 Féminines, poule Basse

Suite à l'évocation directeur du district, d'un courrier du club de Claix ayant une équipe dans ce championnat, la commission a fait valider au près du bureau, les décisions suivantes, afin de rendre plus consistant ce championnat

- 1- Modification des dates de championnat, la J2 étant avancée au 5 Février, la J3 au 26 Février, la dernière journée J7 sera le 2 Avril
- 2- Création d'une phase 3 avec deux journées le 30 Avril et le 14 mai
- 3- Pour cela sera utilisée la formule échiquier en utilisant le classement final à l'issu de la journée 7.
- 4- La journée N°8 programmée le 30 Avril sera avec 4 matchs opposant le 1° au 2°, le 3° au 4°, le 5° au 6°, le 7° au 8° à la fin de la phase2. Ceci générera un nouveau classement.
- 5- Ce nouveau classement permettra de programmer une journée N°9, en utilisant la même procédure
- 6- A l'issu de cette 9° journée, le classement final déterminera l'équipe terminant première qui recevra le fanion final.

La Commission restera vigilante quant au suivi de ce championnat

FUTSAL

Plateau organisé pour la catégorie U10/ U11

A LA MURE le 21 Janvier 2023

Date limite d'engagement le 8 Janvier

S'inscrire auprès de la Commission Féminine

Match à reprogrammer

U 18 A 8

D 1

J 3 EYBENS - GT A C N D le 18 Février

CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1^e et 2^e phase seront additionnées pour définir le classement

Jacques Issartel

Président

06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 10 janvier 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 588

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

72. Champagnier : noté (absence excusée).

73. Eybens : noté (FM).

74. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 vs ASPTT 1 La Poste : noté (match avancé au 12/01/2023). Accords clubs et CFSE.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches en retard, matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023

RT03. Villeneuve (D1) – Saint-Martin d'Uriage (D1).

Matches en retard, matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

RT03. Tunisiens SMH 2 (D2) – Métropolitains (D1).

RT03. Saint-Paul-de-Varces (D2) – Ver Sau 3 (D2).

RT03. Saint-Georges-de-Commiers (D2) – CEA Grenoble (D2).

RT03. Goncelin (D2) – ASPTT 2 ST (D2).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023

J07. Fasson – Saint-Martin d'Hères.

J07. Eybens 2 – Métropolitains.

J07. Biliou 2 – Jarrie-Champ.

J07. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Rachais 2.

J07. Saint-Martin d'Uriage – Villeneuve. Match reporté à une date ultérieure (match de coupe).

Matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

J08. Eybens 2 – Saint-Martin d'Uriage.

J08. Villeneuve – Biliou 2.

J08. Jarrie-Champ – Fasson.

J08. Rachais 2 – Saint-Martin d'Hères.

J08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers. Match reporté à une date ultérieure (match de coupe).

Match à jouer semaine du 30/01 au 02/02/2023

RJ02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.

RJ02. Rachais 2 – Villeneuve.

RJ08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers 2.

Match à jouer jeudi 02/02/2023

RJ01. Villeneuve – Eybens 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Matches à jouer jeudi 12/01/2023

Poule B, RJ01. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – ASPTT 1 La Poste.

Matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023

Poule A, J07. Rachais 3 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule A, J07. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Poule A, J07. Deux Rochers 4 – Vallée de la Gresse 4.

Poule A, J07. Fontaine Les Îles – Ver Sau 3.

Poule B, J07. ASPTT 1 La Poste – Poisat.

Poule B, J07. Vallée de la Gresse 3 – Saint-Paul-de-Varces 2.

Poule B, J07. Tunisiens SMH 2 – Goncelin.

Match à jouer semaine du 30/01-02/02/2023

Poule A, RJ05. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule B, RJ01. Poisat – Goncelin.

Poule B, RJ05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2.

Match à jouer semaine du 06-09/02/2023

Poule B, RJ06. Poisat – Tunisiens SMH 2.

Poule B, J07. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Champagnier Brié 2.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 10 JANVIER 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°588

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Sylvie Barbarut, Pays voironnais : Lu et noté.
Arbre de Vie : Lu et noté.

Info de la commission féminine

1 plateau sera organisé pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11
→ A LA MURE le 21 Janvier 2023

Coupe Départementale Futsal U13, U15, U17 et Féminines Séniors :

Les finales se dérouleront le 19/02/2023.

Clubs inscrits :

U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US Corbelin 1 équipe.
Futsall des Géants 1 équipe.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
US La Murette 1 équipe.

Le Dimanche 29/01/23 début des rencontres à 13h au gymnase des saules à Grenoble.

U15 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
FC Picasso 1 équipe.
1/2 finales et finale le 19/02/2023.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.
AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US La Murette 2 équipes.
USVO 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.

Le Dimanche 22/01/23 début des rencontres à 09h00 au gymnase Victor Hugo à Pont Claix.

Féminines Séniors : Annulé car pas suffisamment d'équipes inscrites.

Championnat Futsal 2022/2023:

Matches en retard : Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!

D1 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

D1 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : Reporté (gymnase municipale, St Alban de Roche).

D1 : 5° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Pays voironnais Futsal / Futsall des Géants 2 : Reporté.

D1 : 6° journée : S02 (10/01 au 15/01/23)

Futsal Picasso / Futsall des Géants 2 : Le vendredi 13/01/23 à 20h (gymnase Picasso, Echirolles).

Mistral Grenoble FC 1 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 13/01/23 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Pays voironnais Futsal / Arbre de Vie : Le samedi 14/01/23 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal Voreppe 1 / Exempt.

D2 : 5° journée : S02 (10/01 au 15/01/23)

Futsal Grand Lemps 38 / Futsal Pont de Claix 2 : Le dimanche 15/01/23 à 15h00 (salle polyvalente LA GRANGE, Le Grand Lemps).

D1 : 6° journée : S04 (24/01 au 29/01/23)

Mistral Grenoble FC 1 / Futsal Picasso : Le vendredi 27/01/23 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsall des Géants 2 / Futsal Voreppe 1 : Le mercredi 25/01/23 à 20h30 (gymnase des saules).

Espoir Futsal 38 / Pays voironnais Futsal : Le samedi 28/01/23 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Exempt / Arbre de Vie.

D2 : 5° journée : S04 (24/01 au 29/01/23)

Futsal Voreppe 2 / Futsal Pont de Claix 2 :

Coupe Départementale Futsal sénior :

Annulé pour manque d'équipes inscrites.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 10 JANVIER à 15 h 00

Procès-Verbal n° 588

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO.

Les membres de la commission des Règlements vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

COURRIERS

- Le club de **F.C. VALLEE de l'HIEN** a écrit : "*Le 10 décembre, nous avons eu le report des matchs de nos équipes U17 et U20.
Le match U17 est reportée à une date ultérieure (sûrement en février)
Le match U20 au 14 janvier.
Pour le cas d'un joueur U17 avec double surclassement, peut-il jouer règlementairement les 2 matchs (U17 et U20)? Merci pour votre retour*"

Dès lors que les deux matchs n'ont pas lieu à la même date, votre joueur peut disputer les deux rencontres.

- Le club de CLAIX a écrit ([merci d'utiliser la boîte mail officielle du club](#))
*"Nous avons une joueuse née en 2007 qui souhaite prendre une licence féminine à Claix.
Est-il nécessaire de faire un double surclassement ?
Et pouvez vous nous donner la procédure à suivre SVP"*

Une joueuse née en 2007 est une joueuse U16F

Voir site District Isère Football,

- onglet "district" ... "statut et règlement" ... "âge des licencié-es".
- onglet "district" ... "statut et règlement" ... "licenciés par catégorie".

Voir site LAuRAFoot

- Onglet "documents" ... "licences" ... "guide pratiques licences" Page 20.

REGLEMENTS

❖ Match remis ou Match à rejouer

	Match remis	Match à rejouer
Définition	Un <u>match remis</u> est un match qui n'a jamais commencé. C'est un <u>match à jouer</u> . (exemple : un match annulé pour terrain impraticable suite à un arrêté municipal).	Un <u>match à rejouer</u> est un match qui a eu un début mais qui n'a pas eu un aboutissement normal. (exemple : match arrêté par l'arbitre suite à des conditions météo défavorables) ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.
Qui peut participer ? Article – 120 des R.G. de la F.F.F.	Tous les joueurs qualifiés à la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve si ces dates sont différentes, peuvent prendre part à la rencontre.	Tous les joueurs qualifiés à la date de la première rencontre peuvent prendre part à la rencontre. Un joueur qui aurait pris une licence entre les deux dates (initiale et réelle) ne pourra pas prendre part à la rencontre.
Joueur suspendu	Le joueur suspendu le jour d'un match remis purge sa suspension lors de la rencontre qui suit dans le calendrier des rencontres.	La rencontre est interrompue, pour quelque cause que ce soit : <i>le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité.</i> La rencontre interrompue est donnée à rejouer, <i>le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre.</i> La rencontre a été effectivement jouée (a eu un début et un aboutissement normal), <i>mais</i> cette rencontre est donnée à rejouer par une commission compétente, <i>le joueur</i> qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à ladite rencontre, <i>ne peut participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.</i>

❖ Joueur suspendu changeant de club

Art. 226 des R.G. de la F.F.F. - Modalités pour purger une suspension

En cas de changement de club, *la suspension du joueur est purgée dans les équipes de son nouveau club.* Les matchs pris en compte dans ce cas sont les rencontres officielles disputées et effectivement jouées (aboutissement normal) par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de la sanction et ce, même si ce joueur n'était pas encore qualifié dans ce club.

❖ Joueur licencié après le 31 janvier - Art.18.4 des R.G. de la LAuRAFoot –

18.4.1 - Le joueur senior, licencié après le 31 janvier, pourra prendre part aux rencontres des séries inférieures à la division supérieure de District, tel que cela est prévu à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour la licenciée Seniors F, la mutation est autorisée après le 31 janvier à condition qu'il n'y ait qu'un seul niveau de compétition dans le district concerné.

18.4.2 - Les joueurs U19 évoluant dans un district n'organisant pas de championnat U19, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier, peuvent participer aux compétitions seniors mais

uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District (idem dérogation prévue à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF pour les seniors).

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

CATEGORIE : D1 et D2
(art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

❖ **Club concerné : LA COTE ST ANDRE - D2 – POULE B**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

- Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.
- A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 18/09/2022, expiration du délai : le 18 novembre 2022) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
1	18 septembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°475 du 01/10/2022	50 €
2	2 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
3	9 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
4	16 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
5	23 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
6	6 novembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
7	13 novembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
8	20 novembre 2022	EDUCATEUR DIPLÔME		0

Par ces motifs, la C.R. déclare : le club de LA COTE ST ANDRE est sanctionné d'une amende de 300 euros

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

❖ **Club concerné : REVENTIN - D2 – POULE A**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

- Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.
- A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat (1^{ère} journée le 18/09/2022, expiration du délai : le 18 novembre 2022) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
1	18 septembre 2022	EDUCATEUR DIPLÔME		0
2	2 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
3	9 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
4	16 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
5	23 octobre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
6	6 novembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
7	13 novembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 €
8	20 novembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 € et moins 1 point
9	27 novembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 € et moins 1 point
10	4 décembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 € et moins 1 point
11	11 décembre 2022	EDUCATEUR NON DIPLÔME		50 € et moins 1 point

Par ces motifs, la C.R. déclare : le club de REVENTIN est sanctionné d'une amende de 500 euros et de 4 points de retrait au classement du championnat D2 – POULE B

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022

Article 17

- a) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 9 janvier 2023

539465 MISTRAL FC (sous réserve d'encaissement)

564225 FUTSAL CLUB VOREPPE

536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 10 JANVIER 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°588

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard, Bernard Buosi, Norbert Repellin.

.....

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11 :

Courriers reçus des clubs :

Dolomieu, St Goire en Valdaine, Villefontaine, Tullins Fures, St Paul de Varcès, Moirans, Formafoot Bievre Valloire, Pont de Claix, La Murette, Les Avenières, JS St Georgeise, Isle D'Abeau, Manival, Village Olympique Grenoble.

La reprise des plateaux pour la seconde phase se fera le samedi 25 février. La composition et le calendrier de ces plateaux se fera la dernière semaine de Janvier pour une parution avant le 31 Janvier.

Aussi tous les clubs souhaitant retirer des équipes de la première phase, inscrire de nouvelles équipes ou des modifications des sous catégories U10, U10U11, et U11 sont priés d'en faire la demande auprès de la commission avant le 24 Janvier.

Responsables :

Secteur Grenoble Grésivaudan, Sud Isère : Daniel Hugot 06.45.65.86.42

Secteur Nord Isère, Vienne, Bourgoin : Patrice Gallin 06.70.93.82.68

U13 :

Championnat D1, D2, D3, D4 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

D1 :

POULE A : Usvo Grenoble / GF38 2 du 15 /12/ 2022 reporté au 4/02.

D2 :

POULE B : Tullins / Echirolles 2 du 10/12/ 2022 reporté au 4/02

POULE D : Gp Chabons Oyeu / Brezins du 10 /12/ 2022 reporté au 4/02

POULE E : Vézeronce Huert / St Geoire en Valdaine du 19 Novembre reporté au 04 Février 2023.

POULE F : CVL 38 / Mos3r 2 du 10/12/2022 reporté au 4/02

D3 :

Poule D : MURETTE 4 / 2ROCHERS 2 reporté au 4/02

Poule E :

- BEAUREPAIRE / ST MARCELLIN 2 reporté au 4/02
- CHATTE / ROCLAIX reporté au 4/02

Poule F: ASCOL / BOURBE reporté au 4/02

D4 :

Poule E : SUD ISERE 2 /NOTRE DAME DE MESSAGE 2 reporté au 4/02

Poule F : TULLINS 2 / SEYSSINS 4 reporté au 4/02

Poule H : ASCOL 2 / ST GEOIRE en VALDAINE 2 reporté au 18/02

Poule I : VIRIEU VALONDRAS / VALLEE HIEN 3 reporté au 4/02

Poule K : DOLOMIEU 2 / LAUZE 2 reporté au 4/02

BALMES NI 3/ ST QUENTIN FALAVIER 4 reporté au 4/02

Poule M : CVL38 2/ COLLINE reporté au 4/02

LIERS / BREZIN 2 reporté au 4/02

ATTENTION : à partir du 25/02 l'utilisation de la tablette est obligatoire en D2.

Challenges Festival National et départemental : Le tour N° 3 de ces deux challenges est consultable sur le site du district et se déroulera le samedi 28 Janvier.

Challenge Festival National : Il est fait un appel à candidature pour l'organisation de la finale qui est programmée le 1° Avril. Les clubs intéressés peuvent solliciter la commission pour le cahier des charges de cette finale.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Merci aux clubs ci-dessous de nous confirmer leurs inscriptions pour la deuxième phase pour la construction des poules.

Vallée de la Gresse, Pont de Claix, Tullins, Rives, Manival , Fontaine, St Simeon de Bressieux, Beaurepaire, Vallée du Guiers, Formafoot Bievre Valloire, Vallée d'Hien.

Réponses reçues : St George de Commiers, Bourg d'Oisans.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15 :

Courrier reçu : Pays voironnais.

Championnat D1, D2, D3 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier

Coupe Pierre Dubois : Du fait de la programmation énumérée ci-dessus, le tour de cadrage est avancé au 14 Janvier. Les 7 matchs concernés sont consultables sur le site.

D1 :

POULE A : St Marcellin 2 / Us Gières1 du 10/12/2022 reporté au 14 Janvier 2023.

D2 :

POULE B :

- Quatre Montagnes / Murette 2 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023 et devient La Murette 2 / Quatre Montagnes
- Lca Foot 38 / Sassenage du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

POULE C :

- Crossey / St Andre le Gaz reporté au 11/02/2023.
- Gp Chabon Oyeu / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.
- Chirens / Gp Vézer Huert Dolom 2 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

POULE D :

- Mos3r 2 / Gp Balmes Lauzes reporté au 11/02/2023.
- Estrablin / Nivolas du 10/12/2022 reporté au 04/02/2023.

D3 :

POULE D :

- St Paul de Varcès / Notre Dame de Mésage 2 du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023.

POULE E :

- Brézins / Ent Vinay Ver sau 2 du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023
- Tullins / Moirans 2 10/12/ 2022 reporté au 11/02/2023.

POULE F :

- Gp Chabons-Oyeu 2 / St Joseph de Rivière du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023.
- St Geoire en Valdaine / Pays Voironnais du 10/12/ 2022 à planifier.

POULE H :

- St André le Gaz 2 / Ent Cas Pas Vir Valond du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023

COUPE Pierre Dubois

Match du 14/01/2023 Entente St Hilaire – St Siméon de Bressieux / Pays du Voironnais devient Pays du Voironnais / Entente St Hilaire – St Siméon de Bressieux motif Pays du Voironnais jouant en D3 et Entente St Hilaire St Siméon de Bressieux en D2

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17 :

Championnat D1, D2, D3 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

Coupe Crédit Agricole : Du fait de la programmation énumérée ci-dessus, le tour de cadrage est avancé au 14 Janvier. Les matchs concernés sont consultables sur le site.

D2 :

POULE A :

- Deux Rochers / Jarrie-Champ du 26/11/2022 reporté au 04 Février 2023.
- Suite au terrain indisponible de Jarrie Champ le match 21 janvier 2023 JARRIE CHAMP/ SEYSSINS 3 devient SEYSSINS 3 / JARRIE CHAMP et reporté au 11 février 2023

POULE B :

- Crossey / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 reporté au 04 Février 2023.

POULE C :

- Corbelin / Vazeze du 10/12/2022 reporté au 04 Février 2023.

D3 :

POULE B :

- Villeneuve / Usvo Grenoble 2 du 26/11/ 2022 reporté au 04 Février 2023.
- Ent Jssg.Asndm / Usvo Grenoble 2 du 10/12/ 2022 reporté au 11 Février 2023.

POULE C :

- Chatte / Ro-Claix du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.
- Tullins / Pont de Claix du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.

POULE D :

- Ent Cassolard Passageois-Virieu Val / Ent Faramans du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Reprogrammation des rencontres en retard

D1 :

J4 : FC 2A / Tour St Clair du 15 Octobre 2022 reporté au 21 Janvier 2023.

J10 : Tour St Clair / Seyssins du 10 Décembre 2022 reporté au 11 Février 2023.

J11 :

- Gp Artas Charant Ond / Mos3R. La Murette / Usvo Grenoble
- Bourgoin 22 / Villeneuve et Seyssins 22 / Eybens 22 sont reportés au 21 Janvier
- Gp Vézer Huert Dolom / Tour St Clair. Domarin/ FC 2A sont reportés au 04 Février.

D2 : Les 4 matchs en retard ont été reprogrammés le 14 Janvier. La commission insiste sur le fait que les rencontres Saint Quentin Fallavier / Claix et Bozel / GAPS doivent impérativement se disputer à cette date.

Pour information le début de la seconde phase devrait se faire le 28 Janvier.

Coupe Noël Pilot :

Il a été effectué le tirage au sort du cadrage de la coupe Noël Pilot avec 6 rencontres. Ce tirage au sort est consultable sur le site

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS :

D1 **POULE B** : Establin-Villeneuve

Les clubs n'ayant pas pu trouver un terrain d'entente sur le jour et l'horaire du match,

Ce match est programmé comme il l'était à l'origine dans le calendrier de la poule au dimanche 15 Janvier 2023 à 14h30 à Estrablin.

D2 :

POULE B :

Tullins / Corbelin du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D3 :

POULE B :

- Liers / Moirans du 4 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- St Antoine / Chatte du 11 Décembre 2022 reporté au 12/02/2023.

POULE C :

Matchs du 11 Décembre 2022 reportés au 15 Janvier 2023.

- St André le Gaz 2 / Batie Montgascon.
- Miribel / Chabons.
- Oyeu / Lca foot 38.

POULE D :

- Eyzin St Sorlin / Beauvoir du 11 Décembre 2022 à planifier.
- Balmes Nord Isère / Beauvoir du 04 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023
- St Quentin Fallavier / Faramans du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D4 :

POULE A :

Domène / Bourg D'Oisans du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

POULE C :

- Bourbre / St Geoire en Valdaine du 20 Novembre reporté au 15 Janvier 2023.
- Commelle / St Geoire en Valdaine du 04 Décembre 2022 à planifier.

POULE D :

Cassolard Passageois / Corbelin 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D5 :

POULE A :

Quatre Montagnes / Claix du 25 Septembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

POULE B :

- Deux Rochers 2 / Vinay du 25 Septembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Tullins 2 / Polienas du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Vourey 2 / St Antoine 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

POULE CC:

- Murette 3 / Thodore 2 du 18 Décembre 2022 à planifier.
- Fomafoot BV 2 / Mistral du 18 Décembre 2022 à planifier.
- Faramans 2 / Mistral du 02 Octobre 2022 reporté au 22 Janvier 2023.
- Mistral / Ent Chabons Oyeu du 09 Octobre 2022 reporté au 29 Janvier 2023.
- Murette 3 / Mistral du 16 Octobre 2022 reporté au 05 Février 2023.
- Liers 2 / Ent Chabons Oyeu du 04 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Lca foot 38 3 / Chirens 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Faramans 3 / St Simeon de Bressieux 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Bizannes / Fomafoot BV 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Chirens 2 / Bizannes du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
- Vallée de l'Hien 3 / Faramans 3 du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
- Liers 2 / Lca foot 38 3 du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
- St Simeon de Bressieux 2 / Ent Chabons Oyeu du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.

POULE D :

- Ascol Foot 38 / Bizannes 2 du 25 Septembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Bizannes 2 / St André le Gaz 3 du 02 Octobre 2022 reporté au 22 Janvier 2023.
- Dolomieu 3 / St André le Gaz 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Corbelin 3 / Virieu Valondras 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
- Velanne 2 / Bizannes 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 05 février 2023.

POULE E :

Mos 3r 5 / Beauvoir 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Février 2023

VETERANS :

Les matchs de coupe non joués le 02/12/2022 sont à jouer avant le 15 Janvier 2023 sous peine de match perdu aux deux équipes.

VETERANS GRENOBLE : MANQUE RESULTAT

Pays D'Alleverd / Tunisiens SmH.

Responsable : Gilbert Réppelin : 07.86.40.95.23

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 20 janvier 2023 au lundi 23 janvier 2023

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 22 janvier 2023

Match U17 Nat.

GF38/AS SAINT-ÉTIENNE à 14h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 21 janvier 2023

Match U15 D3

FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00

Match U17 D1

FC2A/FC ISLE D'ABEAU à 17h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 21 janvier 2023

Match U13 D4

AS BAJATIERE/FC2A 3 à 10h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 21 janvier 2023

Match U15 D3

US ABBAYE/FC2A à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 21 janvier 2023

Match U13 D3

FC2A 2/FC SEYSSINS 2 à 10h30

Match U15 D3 FC2A 2/GF38 Filles 3 à 14h00

Match U17 D3 FC2A 2/AC SEYSSINET 2 à 16h30

dimanche 22 janvier 2023

Match U18 Féminin R1

GF38 2/CALUIRE FILLE 1968 à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 21 janvier 2023

Matches U13 D4

GF38 3/US JARRIE CHAMP à 10h30

Matches U13 D1

GF38 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 10h30

Matches U13 Critérium

GF38/FC CROLLES à 13h00

Match U18 R2

GF38/FC PONTCHARRA à 16h00

dimanche 22 janvier 2023

Match Féminin R2

GF38 2/O. VALENCE 2 à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 21 janvier 2023

Match U13 D4

AJA VILLENEUVE/FC VALLÉE GRESSE 3 à 12h00

Match U15 D2

AJA VILLENEUVE/SP. RIVES à 14h00

Match U17 D3

AJA VILLENEUVE/US GIÉRES 2 à 16h30

dimanche 22 janvier 2023

Match Cp de l'Isère Seniors

ASGD/FC CHIRENS à 14h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 21 janvier 2023

Match U13 D4

USVO 4/FC 2 ROCHERS 3 à 12h00

Match U15 D3

USVO 2/FC VERSOUD à 14h00

Match U17 D3

USVO 2/FC MISTRAL à 16h30

Match Cp de l'Isère Seniors

USVO/ASL ST CASSIEN à 20h00



COMMISSION TECHNIQUE

mardi 10 janvier 2023

Procès-Verbal N°588

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

FORMATION CFF4 Module SPORTIF du 19 janvier 2023 SASSENAGE

Liste des inscrits :

BOUDE MELVIN	OC EYBENS (ANNULE)
CAPIZZI NICOLAS	2 ROCHERS FC
TEDESCO Laurent	2 ROCHERS FC
COLY Papis	ENTENTE CREST AOUSTE (attente confirmation)
PEREIRA PEIXOTO Lucas	A. S. DE DOMARIN
CRISTINI Michael	F.C. DU LIERS
DE GIGLIO Loris	FC ECHIROLLES
GHAFFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
OMBA KABALO Francis	ISLE D'ABEAU F.C.
PULEIO GILLES	GRENOBLE FOOT 38
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS
JUBAN Quentin	VEZERONCE HUERT

CERTIFICATION CFF1 25 JANVIER 2023 DOMARIN

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

M. PEREIRA Valentin	BALMES NORD ISERE
M. JDNOUR Mohamed	BALMES NORD ISERE
M. BOUFFIER Brice	BEAUVOIR ROYAS reporté sur Certif CORBELIN
M. OLLIVIER Benjamin	BOURGOIN FC

M. OUAILI Khaled	BOURGOIN FC
M. GRUJICIC Bojan	DEUX ROCHERS FC
M. PATRICOT Julien	DOLOMIEU US reporté sur Certif CORBELIN
M. PILLITIERI Bruno	DOLOMIEU US
M. VESSELA Luc	DOLOMIEU US
M. RICARD Jody	DOMARIN
M. CHERRAD Nouredine	EYBENS OC
M. DI MATTEO Vincent	ENT.FOOT.ETANGS
Mme KOCH Johanna	MOIRANS FC
M. MONFORT Leo	MOIRANS FC
M. RODRIGUES Anthony	MOIRANS FC
M. MOUNIER Jeremy	RACHAIS ES
M. OLAGNON Thierry	SAINT QUENTIN FALLAV
M. DIOP Amadou	SASSENAGE
M. RECHOU Mathis	SASSENAGE
M. JAMPY Antoine	SEYSSINS FC
M. SOUISSI Mehdi	SEYSSINS FC
M. DJADOURI Karim	ST MARTIN D HERES FC
M. KHEFIF Hakim	ST MARTIN D HERES FC
M. TOUATI Hamadi	ST MARTIN D HERES FC
M. FOUSSENI Djalilou	ST PAUL VARCES US
M. CARIN Julien	ST SIMEON BRESSIEUX
M. BESSEAT Cyprien	SUD ISERE FC
M. MARTIN Corentin	SUD ISERE FC
M. POITE Remy	SUD ISERE FC
M. RABIER Yoan	VALLEE DE LA GRESSE
M. TELLACHE Boualem	TURC VERPILLIERE FC

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

FORMATION CFF2 des 6-7 et 9-10 FEVRIER 2023 ST QUENTIN FALLAVIER

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

DUBOIS PAGNON	Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHENAVIER	Didier	ARTAS CHARANTONNAY
PICAUT	Christophe	ARTAS CHARANTONNAY
BOUQUET	Kevin	BEAUVOIR ROYAS
PIOMBO	Aurelien	BEAUVOIR ROYAS
SURENYAN	Alain	BEAUVOIR ROYAS
CLERMONT	Alexandre	BOURGOIN J. FC
FONTAINE	Audric	C.S. VOREPPE
BERNARD COLOMBAT	Severine	CESSIEU AS
KHECHABA	Ahmed	CVL 38 F.C
TOUIOUAR	ABDOULLAH	EYBENS OC
LUCCHINO	Adrien	F.C PAYS VOIRONNAIS
MORATA	Mathis	F.C PAYS VOIRONNAIS

MIOZ	Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
TOUCHET	Francois	ISLE D'ABEAU F.C.
HANNA	Romarc	NORD DAUPHINE O.
SANCHEZ	Norbert	SAINT QUENTIN FALLAVIER
LE COVEC	Diego	SEYSSINET AC
BOUSSANDEL	Jawed	ST MARTIN D HERES FC
FREVILLE	GREGORY	ST MARTIN URIAGE FC
LIMA	Frederic	ST PAUL VARCES US
APPLANAT	Diane	SUD ISERE FC
MARTIN	Corentin	SUD ISERE FC
POITE	Remy	SUD ISERE FC
TELLACHE	Boualem	TURC VERPILLIERE FC
AZZARO	Alexandre	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
MONIN	Aurelien	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
RECHOU	Mathis	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
COELHO	Florent	VALLEE GRESSE FC
GRACA	Julien	VALLEE GRESSE FC
VERGINI	Thomas	VALLEE GRESSE FC
VIZZINI	Olivier	VOUREY SP

CERTIFICATION CFF3 DU 1ER MARS A EYBENS

Attention les inscriptions doivent être faites avant le 19 janvier 2023

Reste 3 places

Liste des inscrits

BOUKHELIFA Nordine	2 ROCHERS FC
GRUJICIC Bojan	2 ROCHERS FC
SCARPA Dominique	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
CHAUVIN Denis	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
CAILLIS Mehdi	F.C PAYS VOIRONNAIS
HACHANI Sami	F.C. D'ECHIROLLES
SURIANO Richard	F.C. D'ECHIROLLES
SALEM Nohry	FC PONT DE CLAIX
TELLACHE Boualem	F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
MOULIN-BARASSI Thibaut	GF38
MATIAS Alexis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
MENDEZ MATTEO	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ THOMAS	MOS3R FOOTBALL CLUB
BEAUDET Gregory	NOYAREY F.C.
BALDUCCI Nicolas	O.C. D'EYBENS
BOUDE Melvin	O.C. D'EYBENS
JOVANOVIC Ivan	O.C. D'EYBENS
SAADALLAH Bachir	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MONGELLI Jean Paul	RACHAIS ES
AIT IZEM FATIHA	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BOUSSANDEL Jawed	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
NOEL Fabrice Junior	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PIOMBO Aurelien	U. S. BEAUVOIR ROYAS
DA SILVA Anthony	U.S. LA MURETTE
MOREL Arnaud	U.S. LA MURETTE
TINTI Mickael	U.S. LA MURETTE
ACHOURI MHEIDI	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

**FORMATION CFF1 9-10 ET 16-17 MARS 2023
LIEU A DEFINIR**

Reste 13 places

Liste des inscrits

METZGER Yoann	CLAIX F
BOUHRIZI Azouz	A.S. TULLINS FURES
CHNAFA Yazid	F.C. D'ECHIROLLES
COLY Jean Marc	F.C. D'ECHIROLLES
DE CESARIS Lisa	EYBENS OC
HASSIBI Mohamed	EYBENS OC
MASSART Flora	EYBENS OC
ABDESSATAR Anis	F.C. SEYSSINS
ZARZOUR Mustapha	F.C. SEYSSINS
MOUROSQUE Lucas	F.C. SUD ISERE
RICHARD Baptiste	F.C. SUD ISERE
CALDAS Christophe	ST ANDRE LE GAZ
HORNY Jérémie	ST ANDRE LE GAZ
MMADI Ayad	U.S. GIEROISE
CHAALAL Farah	U.S. ST PAUL DE VARCES
PIEDIMONTE Mathieu	U.S. ST PAUL DE VARCES
REMY Benjamin	UNIFOOT

Modalités d'inscription

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>